

trève, depuis des années, aux intérêts de nos anciens combattants invalides et des personnes à leur charge.

**M. Cruickshank:** Bravo.

**M. Herridge:** Je suis enchanté d'apprendre que le représentant de Fraser-Valley (M. Cruickshank) partage mes vues. Nous savons d'ailleurs qu'il appuie toujours notre parti lorsqu'il s'agit des anciens combattants.

Un éditorial récemment publié dans l'excellent hebdomadaire *Revelstoke Review* me semble fort bien exposer l'attitude louable prise par la Légion. Qu'il me soit permis de donner lecture d'un alinéa...

**M. Cruickshank:** Dans quelle circonscription cette ville est-elle située?

**M. Herridge:** Revelstoke fait partie de la circonscription de Kamloops. Je connais bien le directeur du journal. C'est un ardent défenseur des principes du libéralisme. Il possède beaucoup de jugement et de pondération. Malheureusement, il fait actuellement partie de la coalition...

**M. Fulton:** Le député parle-t-il du directeur de la *Revelstoke Review*?

**M. Herridge:** Oui.

**M. Fulton:** N'allez pas le calomnier; il n'appuie pas le parti libéral.

**M. Herridge:** Je me trompe peut-être; je me fondais, pour le dire, sur le ton modéré et le caractère progressiste de ses éditoriaux. Je cite le numéro du jeudi 15 novembre 1951 de la *Revelstoke Review*. L'éditorial a pour titre "Un souvenir qui se traduit par des actes". Voici:

Le révérend H. S. McDonald, dans l'allocution qu'il a prononcée dimanche dernier à l'Église unie, à l'occasion de la fête de l'Armistice, a déclaré à ses camarades qu'ils doivent se souvenir d'abord de ceux qui sont morts, en deuxième lieu des anciens combattants qui ont besoin d'aide et, enfin, de leur patrimoine de Canadiens. Les cérémonies du jour rappellent d'abord le souvenir des nombreux Canadiens qui ont fait le suprême sacrifice. Quant à notre patrimoine national, c'est le bon sens qui permet à chacun d'en apprécier la valeur. D'autre part, le souvenir des anciens combattants nécessiteux doit se traduire par des actes et par une éternelle vigilance...

Dans tous les domaines liés au bien-être des anciens combattants, la Légion canadienne joue depuis des années un rôle de premier plan. On note un progrès constant, depuis 1918, dans la façon de traiter les anciens militaires mais on n'a pas encore atteint la perfection. Si aucun organisme puissant n'avait soutenu la cause des anciens combattants nécessiteux, il est douteux que nos gouvernements, fussent-ils animés des intentions les plus généreuses, aient pu mettre en œuvre un programme aussi vaste que le programme actuel.

La Légion ne formule pas de réclamations déraisonnables. Toujours sur le qui-vive, elle fait connaître les besoins légitimes de ses membres.

Elle se souvient des morts et rappelle leurs sacrifices chaque année, le 11 novembre. Elle fait rayonner l'idéal et les traditions attachés à notre mode de vie pour lequel nos combattants ont donné leur sang. Elle s'efforce tous les jours d'assurer aux anciens combattants et à leurs familles qui sont dans le besoin une sympathie éclairée et un meilleur sort. L'activité de la Légion rappelle constamment au grand public la dette de justice que le pays a contractée envers les ex-militaires qui ne peuvent gagner leur subsistance. Cette intelligence du problème de la part de tous les Canadiens est essentielle si nous voulons qu'à l'avenir aucun ex-militaire ne s'enlève la vie de désespoir en sautant à bas d'un quai, tandis que ses concitoyens lui rendent un hommage de gratitude le 11 novembre.

Nous partageons tous, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, les sentiments qu'exprime l'éditorial en question. L'auteur de cet article a su exposer, en termes choisis, l'attitude qui est celle de la grande majorité des Canadiens à l'égard des besoins de nos anciens combattants ainsi que la nécessité d'un examen sympathique de leur situation de la part du Gouvernement. Si les groupements en cause éprouvent actuellement une vive satisfaction par suite de l'annonce du ministre qui leur a révélé les intentions du Gouvernement, je suis persuadé que les "dames auxiliaires" ont ressenti une grande joie en entendant la nouvelle car elles ont pris une part directe à l'établissement des propositions que la Légion a présentées à l'égard du relèvement du montant de base de la pension d'invalidité et des allocations aux anciens combattants. C'est par milliers que ces femmes généreuses, dont on ne célèbre pas le dévouement, ont collaboré loyalement pour appuyer les propositions formulées par leurs époux. Elles se réjouiront vivement d'apprendre, j'en suis sûr, que les mesures législatives en question vont être présentées à la Chambre.

J'ai appris, avec intérêt, que les "dames auxiliaires" apprécient tout particulièrement le travail accompli en cette enceinte par l'opposition, à l'égard des propositions soumises par la Légion et de celles qui émanent du Conseil national des anciens combattants. J'en ai eu la révélation à plusieurs reprises. Il vous intéressera peut-être de savoir, monsieur l'Orateur, que les membres de la filiale du *Ladies Auxiliary* qui se trouve dans ma circonscription ont été si contentes des efforts déployés en cette matière par l'opposition que chacune d'elles m'a écrit personnellement, en m'appelant le très honorable Herbert Wilfred Herridge. Cet honneur m'est peut-être conféré un peu prématurément, mais il constitue, à tout le moins, un beau geste de leur part. Je me rappelle la lettre d'une épouse de pensionné qui venait tout juste, semble-t-il, d'écouter une de mes causeries à l'émission radiophonique relative aux délibérations du Parlement. Ces causeries sont toujours entiè-